

Nov 1955

Bulletin d'information

POUR LES 16% NOTRE ACTION DOIT CONTINUER ET S'AMPLIFIER.

Grâce à leur dernière grève de 48 heures, deux décrets concernant les personnels techniques et administratifs du C.N.R.S., sont parus au J.O. du 17 novembre 1955 .

Leur contenu a été analysé dans notre circulaire du 22 novembre 1955 .

Nous devons considérer la sortie de ces décrets comme un premier succès si l'on songe à l'attitude des Pouvoirs Publics à l'égard de la Recherche Scientifique Française .

Loin de désirer son développement, le gouvernement travaille en fait à sa liquidation en refusant les crédits nécessaires à son fonctionnement normal, et ce qui est plus grave, en essayant de la livrer à l'industrie privée .

Cette politique s'insère dans le plan gouvernemental de démantèlement de l'Education Nationale, dont le projet Saint-CYR est un exemple frappant .

D'autre part, rappelons-nous qu'au début des entretiens avec le C.N.R.S., les petites catégories B ne devaient rien toucher, ni prime ni heures supplémentaires .

Cependant ce décret tend à brimer encore les catégories les plus défavorisées, c'est-à-dire les basses catégories . Il tend à diviser le personnel en lui octroyant des modes différents d'augmentation et en créant nettement deux catégories de contractuels .

Le décret sur la prime n'est pas encore sorti. Il n'y a à cela, à notre avis, aucune raison valable sinon que le gouvernement espère nous diviser, en nous faisant accepter passivement l'aumône qu'il vient de faire aux petites catégories pour pouvoir mieux nous refuser la prime telle que nous la demandons .

Notre position reste la même . La C.G.T. a toujours affirmé que nous continuerons la lutte et que nous exigerons l'obtention de la prime de 16% minimum pour tous, un acompte de 20.000 francs pour Noël et les modifications au statut déposées par l'ensemble des Syndicats .

Il ne faut en aucun cas ralentir l'action. C'est des établissements que l'action unie est partie, c'est dans les établissements que l'unité doit se renforcer .

Il faut, sans perdre un instant, faire participer tout le personnel aux Assemblées générales dans les établissements et décider

PREPARONS TOUS ENSEMBLE NOTRE

I er CONGRES

(voir article page 2

de motions, pétitions et délégations faites dans l'unité à la direction du C.N.R.S.

L'ensemble de ces mouvements montrera à la direction du C.N.R.S. que le personnel est toujours décidé à lutter pour la satisfaction de ses revendications.

C'est cette action unie à la base qui nous permettra d'entraîner avec nous tout le personnel du C.N.R.S. pour mieux défendre nos revendications et travailler tous ensemble, en alertant plus largement l'opinion publique, à la défense de la Recherche Scientifique Française gage de l'indépendance Nationale.

00000

000

c

PREPARONS TOUS ENSEMBLE NOTRE PREMIER CONGRES.

---:---

Notre premier Congrès national sera suivi avec beaucoup d'intérêt par tous les personnels du C.N.R.S.

L'action unitaire de notre syndicat C.G.T. n'est plus à démontrer maintenant. Les premiers résultats obtenus grâce à notre lutte magnifique de ces derniers mois, ont prouvé la justesse de notre politique et la nécessité d'un élargissement de ce mouvement à tout le personnel du C.N.R.S.

Au cours de leur action, les travailleurs du C.N.R.S. ont pu constater la volonté du gouvernement de sacrifier la recherche française au profit de l'industrie privée dont il a appelé les plus hauts magnats, au lieu de savants, à siéger au haut comité de la Recherche Scientifique.

Nos collègues ont pu comprendre ainsi qu'en luttant pour revendications générales et particulières, ils défendaient la Recherche Scientifique Française.

Pour faire aboutir nos revendications et élargir nos perspectives, il nous faut renforcer le syndicat.

Le Congrès doit nous y aider en étudiant essentiellement :

- la plateforme revendicative et les problèmes de titularisation et de retraite.
- la structure et l'organisation du syndicat.
- la défense de la Recherche Scientifique.
- les problèmes de la Paix.

Pour le succès de notre congrès, participez tous, syndiqués à la C.G.T. et inorganisés, aux larges discussions qui se tiendront dans les assemblées générales des Sections.

20.000 francs D'ACCOMPTE

POUR NOEL

oooooooo

Les calculs pour l'attribution de la prime devant, selon la direction du C.N.R.S., être très longs, le personnel décidait il y a deux mois d'ajouter à sa plateforme revendicative un acompte immédiat de 20.000 francs à valoir sur la prime.

Lorsque l'Intersyndicale a formulé cette revendication à la direction du C.N.R.S., celle-ci a répondu qu'il lui était impossible de donner droit à cette revendication, tant que le décret n'aurait pas paru.

Aujourd'hui deux décrets ont déjà paru et on nous promet la sortie imminente d'un décret portant sur la prime.

Il nous a donc paru opportun de redemander ces 20.000 francs d'acompte. Le personnel qui lutte depuis plus d'un an aimerait voir enfin concrètement réalisé les fruits de son action : 20.000 francs pour Noël.

La direction du C.N.R.S., de nombreux camarades de la C.F.T.C. et de F.O., ont fait des objections à cette revendication, c'est pourquoi nous avons pensé nécessaire d'expliquer clairement notre position.

Dès le début de notre lutte, l'Assemblée générale du personnel a déclaré qu'elle n'accepterait pas de se laisser diviser et ne permettrait pas que certaines catégories ou certains agents perçoivent, jusqu'à concurrence de 16 %, un pourcentage différent.

A la dernière Assemblée générale du 28 novembre encore, le personnel s'est déclaré prêt à lutter pour les 16 % minimum pour tous.

Dans cette perspective, nous n'avons pas à entériner les décrets parus ou à paraître, mais à établir notre plateforme revendicative en fonction de ces 16 %.

Il nous a donc semblé légitime de retenir le chiffre de 20.000 frs cette somme étant inférieure aux 16 % à l'indice 100 qui équivaldrait à 24.480 francs.

Nous avons refusé la formulation un "acompte substantiel", car elle équivaut à une simple motion de principe comme "augmenter nos salaires", sans que l'on sache ce que le mot substantiel recouvre 2.000 ou 20.000 francs.

On nous adit : "la somme de 20.000 francs est trop élevée et vous risquez au contraire, de ne rien avoir du tout.

Pour être valable, cette objection aurait dû être formulée au moment où nous avons établi la revendication des 16 %, 20.000 francs étant inférieur aux 16 % ainsi que nous l'avons démontré plus haut.

..../

20.000 FRANCS D'ACOMPTE POUR NOEL (Suite)

Or, malgré "l'énormité" de la revendication des 16% minimum pour tous, et grâce à notre lutte, la direction du C.N.R.S. a commencé à prendre en considération et à satisfaire nos demandes. Ainsi, comment la réclamation de ces 20.000 francs pourrait elle nous faire du tort ?

Nous sommes tous convaincus que nous pouvons obtenir les 16%, comment ne le serions nous pas d'obtenir 20.000 francs d'acompte.

On a objecté aussi "vous vouliez une prime hiérarchisée et maintenant vous voulez 20.000 francs pour tout le monde".

Il ne s'est jamais agi de substituer la revendication des 20.000 frs à celle des 16% minimum pour tous, mais simplement de permettre à tout le personnel, de toucher dès Noël, puisque les calculs s'avèrent longs effectuer, un acompte sur leur prime. La hiérarchisation interviendra quand le C.N.R.S. complètera la distribution de la prime.

-----oOo-----

En dernière minute.

Nous apprenons que l'Intersyndicale s'est rendue le 1^{er} Décembre en délégation à la Présidence du Conseil pour rappeler nos revendications, le décret promis n'étant toujours pas paru.

-----oOo-----

POUR RENFORCER NOTRE ACTION.

POUR ABOUTIR A L'OBTENTION DE TOUTES NOS REVENDICATIONS

ADHEREZ AU SYNDICAT C.G.T. DES PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS DU C.N.R.S. IO, Rue de Solférino.

BULLETIN D'ADHESION.

Nom.....

Prénom.

Adresse....

Lieu de travail....

Date.....

Signature....